

M. Raphaël SCHELLENBERGER
Député du Haut-Rhin

M. Jean-Michel BLANQUER
Ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports
Hôtel de Rochechouart
110 rue de Grenelle
75007 Paris

Paris, le 8 juillet 2020

Références : RS/LE

Monsieur le Ministre,

Le Ministère dont vous avez à présent la charge porte une part de responsabilité dans la bonne application au 1^{er} janvier 2021 de la loi du 2 août 2019 *relative aux compétences de la Collectivité européenne d'Alsace*, et plus particulièrement de son article 5.

En effet, cet article ouvre la possibilité pour les fédérations sportives de créer des organes infrarégionaux à l'échelle de la Collectivité européenne d'Alsace. Cette disposition, obtenue par voie d'amendement lors de nos travaux à l'Assemblée nationale, répond à une vive préoccupation exprimée en Alsace depuis la naissance du Grand Est dont l'échelle n'apparaît pas adaptée.

Il m'apparaît décisif pour notre région que la mise en œuvre de ce dispositif puisse atteindre l'objectif souhaité par les acteurs sportifs locaux, conformément aux délibérations du législateur, dans les meilleurs délais.

Aussi, en qualité de co-rapporteur d'application pour la commission des Lois de l'Assemblée nationale, je me permets de solliciter une rencontre avec vous afin de pouvoir échanger sur l'état des travaux de votre Ministère devant conduire à la rédaction du décret attendu à cet égard.

Dans l'attente d'un retour de votre part, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en l'expression de mes salutations distinguées.



Raphaël SCHELLENBERGER